

B.K./RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.

Ruhengeri, le 16/10/57

N° 3126 / Fin 9/02

Objet:
Retrait à la C.E.



A Monsieur le Directeur de la
Caisse d'Epargne du Ruanda-Urundi
à

U S U M B U R A .

Monsieur le Directeur,

Suite à votre lettre 5802/U.6.3 du
7 octobre 1957, j'ai l'honneur de marquer mon accord à ma
lettre N° 2950/ Fin 9/02 du 3/10/57 signée par notre commis
KAYUMBA.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire
empêché,
Le Comptable Territorial 931
BENOIT, L.

- ADM/MPN/

CAISSE D'EPARGNE
DU CONGO BELGE
ET DU RUANDA-URUNDI

B. P. 615
Tél. 492
C. Ch. P. Z. 186
Bq. Centrale n° 7



SUCCURSALE

SPARKAS VAN
BELGISCH - CONGO
EN RUANDA-URUNDI

P. B. 615
Tel. 492
P. Ch. R. Z. 186
Centrale Bk. N° 7

Réf. 5802/U.6.3
Verw.

Objet :
Voorwerp :

Annexe :
Bijlage :

USUMBURA, le 7 octobre 1957.-
USUMBURA, de

A Monsieur l'Administrateur de
Territoire de et à

RUHENGRI

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre n° 2950/FIN/9/02 du 3 courant, qui m'a été adressée par votre commis KA YUMBA, me demandant le remboursement sur plusieurs livrets de Caisse d'Epargne des travailleurs de votre Territoire sous contrat.

Je vous serais vivement reconnaissant de bien vouloir me marquer votre accord sur ces différentes demandes de retrait.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE SECRETAIRE GENERAL
DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE
DU RUANDA-URUNDI.

M. FIEVEZ.-

5901/Fm 9/02
15/10/57